

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA NOTE DE SYNTHESE DES PROJETS DE BUDGETS RELATIFS AU BR1 2025**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Lylien HUBIN (VP Etudiant).

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ; Maryline DOUTRE, représentant le Directeur de l'ENSACF.

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet).

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 16 JUIN 2025,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2024-05-31-05 du 31 mai 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

Le Directoire, en application de l'article 18 des statuts de l'EPE (décret 2024-3 du 2 janvier 2024) doit approuver la synthèse des documents budgétaires de l'UCA et de ses établissements-composantes.

La note de synthèse reprenant les éléments des propositions de budgets des trois établissements dans le cadre du BR1 2025 est présentée en séance.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la synthèse des documents budgétaires de l'UCA et de ses établissements-composantes relative au budget rectificatif n°1 2025 telle que jointe en annexe.

Membres en exercice : 12

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 18 juin 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE :
DELIB_DIRECTOIRE_20250616_01

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Le Président de l'UCA,

À Mesdames et Messieurs
Les Membres du Directoire
Les Membres du Conseil
d'Administration de l'EPE UCA

Clermont-Ferrand, le 16/06/2025

N/Réf : DBF/ Note de synthèse EPE budget rectificatif n°1 2025

Dossier suivi par le Direction du Budget et des Finances UCA

Objet : Note de synthèse des documents budgétaires du Budget Rectificatif n°1 2025 de l'UCA et de ses établissements-composantes, Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont -Ferrand (ENSACF)

L'objectif de cette note est de présenter une synthèse des éléments des budgets rectificatifs n°1 2025 de l'UCA et de ses établissement-composantes : Clermont Auvergne INP et l'ENSACF, et ce afin de vérifier la cohérence des projets de ces budgets avec la stratégie budgétaire de l'EPE, notamment en lien avec les objectifs partagés listés dans les lettres d'orientation en matière budgétaire (LOB) et en matière de ressources humaines (LORH).

Les budgets rectificatifs 2025 de chaque établissement intègrent les éléments nouveaux et les ajustements des prévisions initiales. La période des services votés et la notification tardive de la contribution de l'Etat ont perturbé le fonctionnement des établissements sur le premier semestre.

I. Contexte réglementaire :

L'EPE ne peut réglementairement présenter un budget totalement agrégé de l'ensemble des décisions budgétaires proposées par les trois établissements, chacun d'entre eux disposant de l'autonomie de gestion. C'est pourquoi les statuts (décret n°2024-3 du 2 janvier 2024) ont prévu la production auprès des instances décisionnelles d'une note de synthèse permettant d'avoir une vue d'ensemble de ces trois budgets.

Les mêmes instances pourront s'appuyer sur ce document pour apprécier la cohérence des projets de budget des établissements composantes avec la stratégie de l'EPE UCA.

Calendrier des instances BR1 2025 :

- 16/06/2025 Directoire EPE
- 27/06/2025 CA UCA

- 01/07/2025 CA CA INP
- 08/07/2025 ENSACF

Ces budgets s'inscrivent également dans l'application du nouveau décret financier définissant les critères de soutenabilité budgétaire, *promulgué le 2 décembre 2024*.

II. Le Budget rectificatif n°1 (BR1) 2025 de l'EPE UCA

Ce budget 2025 s'inscrit dans un calendrier de préparation à la sortie de l'expérimentation au 1^{er} janvier 2027.

- **Contexte d'élaboration**

La construction des budgets rectificatifs s'est réalisée à l'issue de la période des services votés et en regard de la notification initiale reçue tardivement. Le cadre général contraint et une situation économique générale détériorée nécessitent toujours une analyse des risques d'impact sur la stratégie de développement des établissements. Le contexte économique national impose un cadrage politique qui oriente vers une contribution de l'Etat rationalisée et l'incitation à la levée de fonds européens. Cela implique pour l'EPE une adaptation des dépenses et un développement des ressources propres au vu des restrictions budgétaires annoncées.

- **Les différents budgets**

- Le budget de l'UCA

Conformément au plan d'action budgétaire, ce budget rectificatif 1 (BR1) a été établi dans un objectif de retour progressif à l'équilibre financier en inversant la trajectoire constatée depuis 2023 et principalement liée à la non-compensation par l'Etat d'un certain nombre de charges. Il intègre les mesures prises dans le cadre du plan d'action budgétaire 2025-27 voté au conseil d'administration du 23 mai, notamment les efforts portant sur la diminution des dépenses de masse salariale (effet en tiers d'année de la campagne 2025 et efforts dans le cadre des campagnes des moyens provisoires), la diminution des dépenses de fonctionnement (-15% des dépenses de fonctionnement de gestion courante) et la suspension des opérations immobilières dites à maturité modérée et nécessitant un autofinancement complet. Ce BR1 met également à jour la subvention pour charges de service public selon la notification initiale et la mise à jour des recettes 2025 au vu du compte financier 2024.

En parallèle, ont été également prévus et/ou mis à jour les projets structurants et nouveaux appels à projets.

Ce BR1 prend en compte la dernière recapitalisation, telle que prévue dans la convention cadre et votée en CA, de Clermont Auvergne Innovation (CAI), filiale de l'UCA.

Ce BR1 prend donc en compte les éléments suivants :

- Actualisation de la masse salariale et mise en œuvre du plan d'action budgétaire 2025-27

Une baisse de la masse salariale est prévue à hauteur de 2,2M€, répartie entre des efforts supplémentaires et un réajustement des prévisions du BI 2025. Les efforts (reports et suppressions de postes) portent sur la réduction déjà actée du nombre de postes dans le cadre de la campagne d'emplois enseignants et BIATSS, dans les campagnes des moyens provisoires 2024-2025 enseignants et BIATSS (renouvellements partiels sur les besoins identifiés comme non permanents), ainsi que de nouveaux efforts sur la campagne 2025-26, et sur les comités RH.

- Actualisation de la subvention pour charges de service public

Le BR1 intègre la notification initiale de SCSP d'avril 2025, actant notamment la compensation de la hausse du CAS Pension à hauteur de près de 4M€.

- Mise en œuvre du plan d'action budgétaire sur les dépenses de fonctionnement courant

Conformément aux échanges avec la Direction régionale académique de l'enseignement supérieur Auvergne-Rhône-Alpes (DRAES AURA), et suite à la délibération du CA du 23 mai 2025 relative au plan d'action budgétaire, les budgets de l'ensemble des structures (instituts, composantes, structures de recherche, directions et services) ont été revus à la baisse sur leur part gestion courante. Ainsi, une diminution de 15% par rapport au budget initial a été inscrite au BR1 sur ce périmètre.

- Mise à jour des recettes propres

En parallèle de la baisse des dépenses de fonctionnement et afin de permettre un retour progressif à l'équilibre, les recettes propres ont également été mises à jour, notamment sur la formation, en prenant en compte les inscriptions 2024-2025 et antérieures, et l'analyse du compte financier 2024. En ajustant ainsi au plus juste les prévisions au regard des exécutions antérieures, un travail d'amélioration des prévisions est initié, sur le volet des recettes comme des dépenses. Cette amélioration est un des objectifs du plan de fiabilisation du pilotage budgétaire qui a été voté au CA du 31 janvier 2025.

- Recapitalisation CAI

Conformément à la délibération du CA du 23 mai 2025, la recapitalisation de la filiale est inscrite au BR1 de l'UCA à hauteur de 0,3 M€ en investissement. Cette recapitalisation ne sera effective qu'après avis favorable du recteur de Région et de la DRFIP Auvergne Rhône Alpes.

- Mise à jour des appels à projets et des projets structurants

La programmation budgétaire des enveloppes I-Site, PUI et CAP ART a été mise à jour en recettes et en dépenses prenant en compte le niveau de l'exécution sur les premiers mois de l'exercice 2025.

Les reversements aux universités partenaires sur le projet Artémis ont été intégrés dans ce BR à hauteur de 1,1 M€.

Les nouveaux projets tels les AMI CMA Esan et PF-DD (procédés du futur décarbonés et durables) ainsi que le Cluster MIA ont également été prévus dans ce budget. Ces projets seront intégrés au tableau des opérations pluriannuelles dès la finalisation des conventionnements.

- Mise à jour des opérations immobilières

Les montants prévisionnels de dépenses et recettes du budget annexe immobilier et des opérations immobilières du budget principal ont été réévalués en fonction du compte financier 2024 et de l'avancement des opérations.

En parallèle, les opérations immobilières dites à maturité modérée, c'est-à-dire des opérations prévues dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) mais non commencées, sont suspendues.

➤ Le budget de Clermont Auvergne INP

Le BR1 de CA INP prend en compte le contexte suivant :

- Poursuite exécution d'un budget sous contrainte (service voté, incertitude SCSP, pas de nouveaux AAP structurants, interrogation sur financement apprentissage, harmonisation RH, ...).
- Nécessité de conserver des marges de manœuvre pour la sortie de l'expérimentation : Chantier SI, Immobilier.
- Pas de nouvelles recettes identifiées et faibles taux d'engagement sur Plan Région et CMA.

Le BR a consisté en un ajustement technique, il a été procédé aux :

→ Ajustements à la marge des budgets écoles selon les évolutions des recettes ;

→ Ajustements significatifs des AAP structurants suivis en fléché => il a été observé des décalages de recette dû à des avancées moins rapides => report recettes en N+1 => explication de la principale augmentation du résultat déficitaire.

➤ Le budget de l'ENSACF

Etablissement composante rattaché à l'Institut LLSHS, l'ENSACF est sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication et n'est pas soumis au régime de responsabilités et compétences élargies.

La notification tardive de la subvention du ministère de la Culture après la période inédite de services votés d'environ 2 mois a engendré le décalage de travaux d'investissement et le report du séminaire Ruralité.

Les évolutions significatives depuis le BI 2025 sont les suivantes :

- Revalorisation de la rémunération des enseignants T3 dans le cadre de la refonte de la circulaire Albanel ;
- Ouverture des plis du projet de reprographie entraînant un abondement de l'enveloppe investissement ;
- Démarrage du plan ruralité (subvention pluriannuelle de 550k€ dans le cadre du Plan Culture et Ruralité), inscription de crédits pour l'organisation du séminaire des ruralités fin 2025 ;
- Modification de la répartition des crédits Orbimob désormais principalement orientés en fonctionnement (initialement prévus en MS)

- Synthèse des tableaux soumis pour approbation de la stratégie financière EPE UCA

Tableau des emplois (n°1)

	UCA	CA INP
Emploi sous plafond Etat - EC	1 693	84
Emploi sous plafond Etat - BIATSS	1 101	59
Sous-total emplois sous plafond Etat	2 794	143
Emplois financés hors SCSP - EC	316	44
Emplois financés hors SCSP - BIATSS	464	46
Sous-total emplois financés hors SCSP	780	90
TOTAL ETPT	3 574	233

Part sous plafond Etat	78%	61%
Part financés hors SCSP	22%	39%

Part EC	56%	55%
Part BIATSS	44%	45%

Pour l'ENSACF le tableau des emplois répond au plafond de la loi de finance initiale ne pouvant être mis en comparaison avec la répartition des deux autres établissements.

Tableau des emplois ENSACF (n°1)

	ENSACF
Emplois sous plafond LFI	22
Emplois hors plafond LFI	1
TOTAL PLAFOND ORGANISME	23

Plafond LFI = plafond loi de finance initiale

Tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	UCA	CA INP	ENSACF
AE Personnel	281 663 051 €	17 250 000 €	1 133 500 €
AE Fonctionnement	64 860 319 €	12 331 937 €	2 538 131 €
AE Investissement	23 717 976 €	3 284 132 €	2 299 700 €
Total AE	370 241 346 €	32 866 069 €	5 971 331 €
CP Personnel	281 663 051 €	17 250 000 €	1 133 500 €
CP Fonctionnement	63 025 350 €	12 435 420 €	1 808 655 €
CP Investissement	24 371 424 €	3 854 726 €	2 309 700 €
Total CP	369 059 825 €	33 540 146 €	5 251 855 €
Total RE	351 025 251 €	31 277 633 €	4 188 924 €
SOLDE BUDGETAIRE	- 18 034 574 €	- 2 262 513 €	- 1 062 931 €

Part AE Personnel / Total AE	76%	52%	19%
------------------------------	-----	-----	-----

SCSP + SCI	266 872 982 €	14 490 728 €	2 141 010 €
Part SCSP + SCI / Total RE	76%	46%	51%

L'ensemble des établissements présente un solde budgétaire négatif. L'UCA présente le ratio AE de personnel sur total des AE le plus élevé. En effet, elle assure la rémunération des personnels en position normale d'activité (PNA) à Clermont Auvergne INP.

L'UCA et Clermont Auvergne INP présentent des dépenses de personnel supérieures à 50% des dépenses totales.

L'UCA consacre 18 % de son budget aux dépenses de fonctionnement, CA INP 38 % et l'ENSACF 43 %.

Tableau de situation patrimoniale (n°6)

	UCA	CA INP	ENSACF
Charges de personnel	278 052 077 €	17 025 750 €	1 133 500 €
Charges de fonctionnement décaissables	65 536 324 €	12 659 670 €	1 808 655 €
Charges de fonctionnement non décaissables	21 712 512 €	2 377 175 €	442 000 €
Total des charges	365 300 913 €	32 062 595 €	3 384 155 €
Produits encaissables	347 208 141 €	30 887 633 €	2 796 824 €
Produits non encaissables	12 858 917 €	211 938 €	292 000 €
Total des produits	360 067 058 €	31 099 571 €	3 088 824 €
RESULTAT	- 5 233 855 €	- 963 024 €	- 295 331 €
CAF	3 619 740 €	1 202 213 €	- 145 331 €
IAF	- €	- €	145 331 €
Investissements	24 371 424 €	3 854 726 €	2 309 700 €
Remboursement des dettes financières	32 159 €	- €	- €
Total des emplois	24 403 583 €	3 854 726 €	2 455 031 €
CAF	3 619 740 €	1 202 213 €	- €
Financements de l'actif et autres ressources	12 642 255 €	390 000 €	1 392 100 €
Augmentation des dettes financières	19 609 €	- €	- €
Total des ressources	16 281 604 €	1 592 213 €	1 392 100 €
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 8 121 979 €	- 2 262 513 €	- 1 062 931 €
NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT	47 342 837 €	3 787 684 €	1 924 552 €
NIVEAU DE TRESORERIE	83 904 166 €	6 913 612 €	2 208 033 €

L'ensemble des établissements présente un résultat déficitaire. L'ENSACF est en insuffisance d'autofinancement à hauteur de -0,1M€, UCA dégage une CAF de 3,6 M€ et CA INP de 1,2 M€.

Les trois établissements puisent dans leur fonds de roulement en 2025 pour atteindre un niveau de FDR respectivement de 47,3M€ (UCA), 3,8M€ (CA INP) et

1,9M€ (ENSACF) ainsi qu'un niveau de trésorerie de 83,9M€ (UCA), 6,9M€ (CA INP) et 2,2M€ (ENSACF).

Ces niveaux sont en partie ou totalement gagés sur les opérations pluriannuelles en cours.

En découle les indicateurs et ratios suivants :

Indicateurs et ratios de soutenabilité

	UCA	CA INP	ENSACF
Critères de soutenabilité budgétaire			
Fonds de roulement en nombre de jours	49	46	235
Trésorerie en nombre de jours	88	84	270
Poids des charges de personnel	80,08%	55,12%	40,53%
Indicateurs			
Résultat	- 5 233 855 €	- 963 024 €	- 295 331 €
CAF	3 619 740 €	1 202 213 €	- 145 331 €
Variation du fonds de roulement	- 8 121 979 €	- 2 262 513 €	- 1 062 931 €
Niveau du fonds de roulement	47 342 837 €	3 787 684 €	1 924 552 €
Niveau de trésorerie	83 904 166 €	6 913 612 €	2 208 033 €
Solde budgétaire	- 18 034 574 €	- 2 262 513 €	- 1 062 931 €
Ratios d'analyse financière			
Dépendance au financement de l'Etat	23,14%	53,09%	23,45%
Taux de déficit	-1,45%	-3,10%	-9,56%
Taux d'autofinancement	1,04%	3,89%	-5,20%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	14,85%	31,19%	-6,29%

Critères de soutenabilité budgétaire - Conditions de l'équilibre du budget	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours (Décret financier 2024)	$(\text{Montant du fonds de roulement} / \text{CP hors investissement}) * 360$	> 15 jours		≤ 15 jours
Trésorerie en nombre de jours (Décret financier 2024)	$(\text{Montant de la trésorerie} / \text{CP hors investissement}) * 360$	> 30 jours		≤ 30 jours
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / produits encaissables	< 82 %	82% ≤ Tx < 83%	≥ 83 %

Ratios d'analyse financière	Méthodes de calcul	Seuils		
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables			
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / produits encaissables	> 15 %	15% > Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	> 2%	2% > Tx > 0%	< 0 %
Taux d'autofinancement	CAF / produits encaissables	> 1%	1% > Tx > 0,5%	< 0,5 %
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / dépenses d'investissement	> 30%	30% > Tx > 20%	< 20 %

Les 3 critères de soutenabilité (décret 2024) sont respectés pour l'ensemble des établissements. En revanche tous les trois affichent un taux de déficit dans la zone d'alerte qui doit être surveillé. L'UCA renforce sa vigilance sur son ratio poids des charges de personnel.

Malgré un contexte économique difficile marqué par une forte incertitude sur le niveau d'engagement de l'Etat, l'EPE UCA poursuit ses objectifs : développement des ressources propres par le biais notamment de mise en œuvre de projets structurants sous financements européens ; poursuite des projets immobiliers et adaptation de l'offre de formation.

La réduction des dépenses de masse salariale, celle des dépenses de fonctionnement ainsi que la recherche de financements extérieurs répondent à l'objectif de cohérence entre les projets de budget et la stratégie financière de l'EPE.

Annexes :

N°1 Projet de budget et rapport ordonnateur ENSACF

N°2 Projet de budget et rapport ordonnateur CA INP

N°3 Projet de budget et rapport ordonnateur CA UCA